

10ème COURSE DE COTE REGIONALE DU CROCHU – 37250 VEIGNÉ

21 Mai – 22 Mai 2011

RÈGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE PERCHE VAL DE LOIRE organise les 21 et 22 Mai 2011, avec le concours du SPORT CROCHU ORGANISATION, une épreuve automobile dénommée :

« 10ème COURSE DE COTE REGIONALE DU CROCHU DE VEIGNE »

Cette épreuve compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne.
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Centre
- Le Trophée individuel ACO des Pilotes de Course de côte
- Le Trophée des Courses de côte des Ecuries de l'ACO
- Le Trophée ASA Perche Val de Loire
- le Championnat des Courses de Côtes du Comité Régional du Sport Automobile Limousin

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Automobile du Centre et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **R109** en date du **8 Mars 2011**.

ARTICLE 1P ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1P OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. SENNEGOND Gilbert	Licence 1507-4301
Membres	M. LAFONT Alain	Licence 1507-4726
	M. DELETANG Christian	Licence 1201-10285
Directeur de Course	M. FAUVEL Serge	Licence 1507- 2517
Directeurs de Course adjoints	M. COURTIN Jacques	Licence 1507-6233
	M. BOUCHER Guy	Licence 1507-4297
Commissaire Technique responsable	M. COURTIN Philippe	Licence 1507-42190
Commissaires Techniques adjoints	M. LEFORT Daniel	Licence 1507-6085
	M. LEBLANC Roger	Licence 1507-6798
Médecin Responsable	M. RIGAULT Jean-Michel	Licence 1507-196443
Chargé de la mise en place des moyens	M. LAJOUX Silvère	Licence 1507-92091
Chargés des relations concurrents	M. HERVIEU Claude	Licence 1507-22448
Chargé des Commissaires de route	M. RAGUENEAU Mikaël	Licence 1507-44935
Chronométrateurs	M. SEGOUIN Jean-Marc	Licence 1507-3352
	Mme CASTETS Patricia	Licence 1507-21542

Article 1.2P Horaires

- Clôture des engagements le 17 MAI 2011 à minuit
- Publication de la liste des engagés le 20 MAI 2011

Vérifications administratives	Lycée Fontiville	Samedi 21 Mai 2011	14h à 18 h
Vérifications techniques	Lycée Fontiville	Samedi 21 Mai 2011	14h15 à 18h15
Essais non chronométrés		Samedi 21 Mai 2011	15h30 à 18h
Vérifications administratives	Lycée Fontiville	Dimanche 22 Mai 2011	8h à 9 h
Vérifications techniques	Lycée Fontiville	Dimanche 22 Mai 2011	8h15 à 9h15
Essais non chronométrés		Dimanche 22 Mai 2011	9h à 10h
Essais chronométrés		Dimanche 22 Mai 2011	10h15 à 11h45

Article 6.6P Parc Fermé Final

Le parc fermé final obligatoire pour tous les concurrents classés est situé après la ligne d'arrivée
Route du Chemin aux Bœufs

Article 6.7P Tableaux d'affichage

Le tableau d'affichage Officiel sera placé au Lycée Fontiville
Des tableaux d'informations seront placés le Dimanche pendant la durée de la Course
au Parc de la Championnière et à l'intersection du Chemin aux bœufs
Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau affichage
Officiel leur seront opposables dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient
se décider dans l'heure qui précède leur départ

Article 6.8P Permanence

Pendant toute la manifestation une permanence se tiendra au Lycée Fontiville
Téléphone permanence : 06 01 83 32 57. Centre de Secours le plus proche : TOURS - Téléphone n° 18

ARTICLE 7P DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.2P Conférence aux pilotes (briefing)

Lycée Fontiville à 13h15. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste
y est obligatoire

Article 7.3P Course

Voir règlement standard des Courses de côte
Procédure de départ : feux tricolores

Article 7.4P Échauffement des pneumatiques

Tous les moyens de chauffe des pneumatiques sont interdits

ARTICLE 8P PÉNALITÉS

Voir règlements standard des Courses de côte

ARTICLE 9P CLASSEMENTS

Voir règlement standard des Courses de côte

ARTICLE 10P PRIX

Les prix Scratch Groupes Classes et Féminin seront cumulables à l'exception des coupes
Les concurrents qui ne se présenteront pas à la distribution des prix perdront leur droit aux prix.
La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement général:				
1 ^{er} 200€	2 ^{ème} 150€	3 ^{ème} 100€	4 ^{ème} 80€	5 ^{ème} 50€
Classement groupe:				
De 1 à 5 partants	1 ^{er} 70€			
De 6 à 10 partants	1 ^{er} 70€	2 ^{ème} 40€		
Plus de 10 partants	1 ^{er} 70€	2 ^{ème} 40€	3 ^{ème} 30€	
Classement Classe:				
De 1 à 3 partants	1 ^{er} 70€	2 ^{ème} 40€	3 ^{ème} 30€	
De 4 à 10 partants	1 ^{er} 135€	2 ^{ème} 70€	3 ^{ème} 50€	
Classement féminin:	1 ^{ère} 70€	2 ^{ème} 40€		

Article 10.3P Remise des prix et coupes

La remise des prix et coupes aura lieu le 22 Mai 2011 1 Heure après l'affichage officiel provisoire
des résultats au lycée Fontiville

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs			
	Lycée Fontiville	Dimanche 22 Mai 2011	9h
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais			
	Lycée Fontiville	Dimanche 22 Mai 2011	9h45
Briefing des pilotes	Lycée Fontiville	Dimanche 22 Mai 2011	13h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course			
	Lycée Fontiville	Dimanche 22 Mai 2011	12h30
Remise des prix	Lycée Fontiville	1 h après l'affichage officiel provisoire des classements	

Course

La course se déroulera en 3 manches le Dimanche 22 Mai 2011 :

1ère montée	de 13h45 à 15h
2ème montée	de 15h15 à 16h30
3ème montée	de 16h45 à 18h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course

Les concurrents en seront informés par affichage

Affichage des résultats provisoires 15 Mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve

Article 1 .3P Vérifications

Voir Tableau des horaires

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage

Frédéric TESSIER 63 rue Principale 37250 VEIGNÉ, tarif horaire de la main d'œuvre 45 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles, soit le 22 Mai 2011 à 9h15

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs

Pesage des voitures : libre, au Lycée Fontiville pendant toute la durée des Vérifications techniques

Article 1.5P Dispositions particulières

Néant

ARTICLE 2P ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

ARTICLE 3P CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1 Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr. Silvère LAJOUX 8 Rue Egalité – 37250 VEIGNE Tél: 06 07 05 31 71 Email: silvere37@AOL.com

Jusqu'au **18 Mai 2011 à minuit**, et tous renseignements peuvent être obtenus auprès de Mr. LAJOUX

> **Les frais de participation sont fixés à 135 € (Avec publicité)**

> **Pour être valable les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.**

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seront immédiatement prévenus de cette décision

ARTICLE 4P VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Article 4. 1P Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de côte

Article 4.2P Carburant - pneumatiques - Équipements – Echappements

Voir règlement standard des Courses de côte

4.2.7. Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Course de côte et Slalom

Voitures fermées, Groupes CM et GTTS, niveau sonore maximal : 105 dB A maxi

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les montées / **parcours** précédents.

Article 4.3P Numéros de course

Voir règlement standard des Courses de côte

Article 4.4P Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement

ARTICLE 5P PUBLICITÉS

Voir règlement standard des Courses de côte

Publicité obligatoire non rachetable : **RTL2 et BIOMECA**

ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6. 1P Parcours

La course de côte du Crochu à Veigné a le parcours suivant :

Départ sur D17 - Arrivée Chemin communal n°10 dit Chemin aux Bœufs

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard

Modalités de retour au départ : Elles seront définies le jour de l'épreuve en fonction du nombre de concurrents soit en prenant le tracé de l'épreuve en sens inverse derrière la Direction de Course, soit par la route de Fontiville

Longueur du parcours : 1400 m

La pente moyenne est de : 8%

La course se déroulera en 3 montées maximum

Parc de départ: Lycée Fontiville et Parc de la Championnière

Parc d'arrivée: Route du Chemin aux Bœufs

Article 6.3P File de Départ

Lieu : Sur RD17

Article 6.4P Signalisation

Voir règlement standard des Courses de côte

Article 6.5P Parc Concurrents

Le parc concurrent sera situé à la Championnière pour tous les groupes

Exclusivement les monoplaces seront tolérées au lycée Fontiville

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 8 h le 21 Mai 2011

Les remorques devront être garées dans les parcs concurrents